



www.fo-cheminots.com

Rappel réglementaire

Suite à de nombreuses demandes, nous vous joignons un petit aide mémoire sur le décompte des jours de grève.

Ce rappel concerne le personnel sédentaire.

Quels sont les jours décomptés ?

Le décompte des jours se fait à partir du moment où l'agent n'a pas assuré son service jusqu'à sa reprise du travail. Dans l'absence sont décomptés les repos périodiques, hebdomadaires, supplémentaire (RU), les repos fériés chômés, ainsi que les repos supplémentaires au titre du temps partiel (VT).

Quels sont les jours exclus du décompte ?

Ne compte pas comme jours de grève les congés et les repos compensateurs de toute nature si leurs dates étaient prévues avant le début de la grève.

Comment sont décomptés les jours de grève ?

Le traitement et l'indemnité de résidence sont dans un premier temps majorés de 1/12^{ème} (pour y inclure la PFA)

Chaque journée de grève décomptée est retenue à hauteur de 1/30^{ème}.

TOUTEFOIS si l'absence est inférieure à 7 jours :

Les journées autres que les journées de service (RP, RU, VT etc...) ne font pas l'objet de retenue s'il n'y a que 2 journées de service non effectués.

Si les journées de service non effectuées sont 3, quel que soit le nombre de RP (et autres) seul 1/30^{ème} sera déduit à ce titre.

Si les journées de service non effectuées sont supérieures sans excéder 7 la retenue se fera sur 2/30 maximum.

Au-delà de 7 jours d'absence (tout compris) les RP (et autres) sont déduit comme les journées non effectuées (1/30^{ème})

Exemples :

Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	vendredi	samedi	Dimanche
Service	Service	RP	RP	Service	Service	Service

1^{er} cas : la grève débute le mardi et se termine le vendredi. L'agent est retenu de ces deux absences (mardi et vendredi).

2^{ème} cas : la grève débute le mardi et se termine le samedi : l'agent se voit retenu ces 3 absences et 1 seul repos, soit 4/30èmes.

3^{ème} cas : La grève débute le lundi et se termine le dimanche. L'agent se voit retenu de ces 5 journées de services plus 2 repos (s'il y avait eu 3 repos dans la période, seuls 2 étaient décomptés)

4^{ème} cas : la grève débute lundi et continue au-delà du dimanche, tous les RP retenus en grève au même titre que les autres jours.